

## Des informations ?



Dans l'espace Partenaire, rubrique «Mon Compte Partenaire», onglet «AFAS», vous trouverez :

- Des vidéos sur la création d'utilisateurs, l'ajout au groupe Afas-Déclarer, l'administration des profils et la déclaration de données
- Un guide utilisateur



Dans la rubrique «Mon Compte Partenaire», onglet «Accueil Mon Compte Partenaire», vous trouverez :

- Un guide pratique «Habitations»

Pour déclarer dans le service Afas,  
je dois appartenir au groupe AFAS-Déclarer.  
Je dois avoir un rôle attribué (fournisseur ou approbateur).

### Une question technique ?

Contactez le service des aides aux partenaires : [afc.cafhl@cnafmail.fr](mailto:afc.cafhl@cnafmail.fr)

### Une question sur le fonctionnement de l'équipement ?

Contactez votre conseiller territorial : [caf.fr](http://caf.fr), espace Partenaire, onglet Partenaires locaux > 43000 > Conseillers territoriaux

# Mon Compte Partenaire La déclaration



Le partenaire est conventionné pour :

- La Prestation de Service ALSH, EAJE ou RAM,
- Mon Compte Partenaire.

Pour se connecter, rendez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr), espace Partenaires



Les informations de connexion sont personnalisées et ne doivent pas être partagées.

Un mail automatique vous informe que vous pouvez déclarer.



Étape 1 : Saisie de la déclaration pour une année civile de fonctionnement

Le fournisseur de données d'activité FDA

Le fournisseur de données financières FDF

Rubrique Action, saisir les données

Je saisis les données

J'enregistre régulièrement (cela déclenche le calcul de totaux)

J'apporte des explications aux contrôles de variation

Je valide et j'informe l'approbateur

Étape 2 : Validation de la déclaration

L'approbateur

### Traitement de la déclaration par la Caf

La déclaration est à l'état « Transmise Caf »

La validation entraîne le paiement de l'acompte prévisionnel ou l'actualisation de l'enveloppe budgétaire ou la régularisation (paiement rappel / indu)

### La déclaration est retournée par la Caf

La déclaration est à l'état « à revoir »

Les fournisseurs et l'approbateur reçoivent un mail.

Seul l'approbateur peut agir:

- Modification des données, commentaire et transmission à la Caf,
- Ou « renvoyer pour modification » aux fournisseurs. L'approbateur peut toujours « reprendre en charge » la déclaration pour saisir.

### Rubrique Action, contrôler et transmettre la déclaration

L'approbateur déroule la déclaration

1. Les données d'activité

2. Les données financières

Je peux rendre la main aux fournisseurs  
Bouton «Renvoyer pour modification»

3. Les contrôles des données d'activité et financières + le contrôle global de la déclaration - J'apporte des explications au contrôle

4. Synthèse de la déclaration et transmission

Je vois le montant estimé du droit

Je peux saisir un commentaire

J'atteste que les informations sont justes

Je transmets à la Caf

### Périodes de déclaration

**En janvier/février :** la déclaration prévisionnelle de l'année en cours et la déclaration réelle de l'année écoulée

**Pour le 10 juillet :** la déclaration actualisée de janvier à juin (données réelles de janvier à juin et prévisionnelles de juillet à décembre)

**Pour le 10 octobre :** la déclaration actualisée de janvier à septembre (données réelles de janvier à septembre et prévisionnelles d'octobre à décembre)